

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olagne, Maire de la commune.

Présents : Olagne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Mayot Vincent, Richon Isabelle, Besset Grégory, Valancony Tiphaine, Mantelin Julien, Boyer Anne,

Absents excusés : Cohen Jean-Philippe pouvoir à Parat René, Schmelzle Jean-François pouvoir à Olagne Patrick, Delattre Nicolas pouvoir à Peyrache Agnès, Plenet Jaouen pouvoir à Moreau Catherine, Alègre Carlos, Martin Grégoire, Auternaud Audrey, Boutoumit Amina, Lebailly Laurence

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 Présents : 14 Pouvoirs : 4 Votants : 18

Début de la séance en présence de 13 conseillers à 19h35

L'ordre du jour :

| | |
|---------------------------|---|
| Approbation : | Approbation du Procès-Verbal du 26 septembre 2022 |
| Finances | Mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget principal 2023 Intégration comptable travaux |
| Administration générale | Tarifs publicitaires bulletin municipal |
| Travaux en cours | Avenant à un marché de travaux – salle du Fraisie et cantine scolaire |
| Aménagement du territoire | Projet de parc au centre village (projet et financement) Aménagement du parc de Jasco (projet et financement) |
| Voirie | Sens de circulation, giration des bus, sécurisation de la sortie des écoles (projet et financement) Financement du projet d'aménagement de la plaine de Bourre |
| Informations du Conseil | Décisions prises en vertu d'une délégation du Conseil |

Approbation du Procès-verbal du 26 septembre 2022

A la demande de M. le Maire, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 a été approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Patrick Olagne, donne un compte rendu des différentes réunions de la commission « urbanisme », depuis le 26 septembre 2022 et présente les dossiers ayant fait l'objet d'une décision.

- M. Begot Jérémy, route Davézieux : création de fenêtre et de surface de 7m².
- M. Plenet Joel, Midon : division parcellaire sur une surface de 3 060m², un lot de 1071m² en vue d'une construction.
- EDF pour M. Ployon Fabien, lotissement les Boscs : installation de panneaux photovoltaïques.
- M. Moreau Denis, lotissement les Boscs : modification d'un garage en atelier, suppression de la porte du garage par un mur avec une fenêtre

- M. Chambert Lionel, route de St Cyr : sur une parcelle de 2782m², création d'une piscine de 28m².
- M. Chaléat Sébastien, rue de la Lie : sur une parcelle de 1155m² installation de panneaux photovoltaïques.
- M. Maia Jean-Baptiste : création d'un abri de jardin de 19.95m².
- M. Ravel Pierrick, route du bourg : création d'une piscine 7 x 4m et d'un abri de 14.40m².
- M. Assadas Didier, chemin des Boscs : installation de 18m² de panneau photovoltaïque
- M. Julliat Claude, route de d'Annonay : installation de 8 panneaux photovoltaïques.
- M. Gaillard Guillaume, Vert : installation de 13,77m² de panneaux photovoltaïques.
- M. Thoué Julien : Panneaux photovoltaïques 15,66 m².
- M. Pessonneaux Grégory : installation de 13.60m² de panneaux photovoltaïques.
- M. Siméon Mickael, Vert : création d'un hangar agricole avec toiture en panneau photovoltaïque.
- Mme Seux Oriane, Vert : transformation d'un bâtiment agricole en habitation de 101m².
- M. Nodier Albert, route de la gare : extension d'une maison pour une surface de 40.84m² sur une parcelle de 1130m².
- Mme Faure Marion et M. Basset Laurent : réaménagement d'une maison existante et création d'une extension de 6m² sur une parcelle de 10300m².

M. le Maire reprend la parole pour faire un point sur les diverses réunions tenues depuis le 26 septembre.

Le 30 septembre, le CAVM a reçu une délégation de 4 personnes de Maubach pour le weekend. Le vendredi soir, un apéritif dinatoire avait été organisé avec la présence de M. le Maire Patrick Olgne, de Catherine Moreau et de Vincent Mayot, suivi le samedi d'une journée de visite sur divers sites de la région et d'un repas au restaurant le soir. Le dimanche s'est terminé avec une réunion préparatoire pour la future rencontre en janvier du comité d'échange Vernosc Maubach et du déplacement, cet été d'un petit groupe de jeunes de Vernosc en Allemagne.

Le 8 octobre, le CCAS a organisé la traditionnelle distribution de brioches en faveur de l'ADAPEI. 19 associations ont participé et 452 brioches ont été proposées.

Les 13 octobre et 7 décembre, deux réunions avec les membres de la PPC et de la gendarmerie ont eu lieu. L'objet de la première réunion était de faire un point avec les référents PPC de la commune ; suite au Covid, les réunions avaient été mises en sommeil. La seconde réunion a permis d'avoir une libre discussion avec la gendarmerie, notamment avec le Major ARTHAUD.

Le 14 octobre, une visite du chantier de la cantine au Fraisse a été organisée par la commune et le CAUE. Cette visite a permis de faire découvrir aux élèves de plusieurs classes de l'école publique (l'école privée avait décliné notre invitation), ainsi qu'aux habitants de Vernosc l'avancée des travaux.

Le 18 octobre s'est tenue la première réunion du conseil d'école de l'année scolaire en cours. Au 18 octobre il y avait 146 enfants inscrits à l'école publique sur 6 classes.

Un point sur les divers aménagements des classes a été fait et apprécié par les enseignants et les parents. Le projet « donner un nom à l'école » se poursuit ; après validation du nom école publique « la Roche Péréandre », une fresque avec l'ensemble des enfants va être réalisée dans le cadre du projet pédagogique de cette année scolaire.

Le 13 décembre deux spectacles de Noël seront présentés aux enfants.

Le 21 octobre la FNACA a tenu son assemblée générale, M. Patouillard est toujours le président de cette association. Ils ont fait deux repas dans l'année et accueillent les épouses des membres de la FNACA.

Le 27 octobre, à Bourg Saint Andéol, les maires de l'Ardèche ont tenu leur congrès.

Le 10 novembre, M. Pascal Michelon a annoncé que la directrice du centre de loisirs de Vernosc quittait ses fonctions et était remplacée par Alicia Gerber-Gaillard qui prendra ses fonctions en janvier 2023. Alicia a déjà travaillé à Vernosc, au centre de loisirs.

Le 11 novembre la commémoration de l'armistice de 1918 a été célébrée au monument aux morts, en présence des représentants de la FNACA, de nombreux élus de la commune, des enfants des écoles et des habitants.

Le 15 novembre, Mme Marlène Combe (Harmonie L'Espérance de Vernosc), Monsieur le Maire, Monsieur Marc-Antoine Quenette (Département de l'Ardèche) ont fait un point sur le devenir de l'antenne vernoscoise de Ardèche Musique et Danse. Patrick Olgne précise qu'Ardèche Musique et Danse doit passer sous la compétence de l'Agglo. A Vernosc, il existe un grand nombre d'élèves inscrits, que l'on retrouve à l'Harmonie. Il est donc important qu'une activité d'enseignement musical persiste sur la commune.

Le 18 novembre la gymnastique de Vernosc tenait son assemblée générale. Cette association est active et remercie la commune pour les aides que cette dernière lui apporte. Le nombre d'adhérents est revenu à un niveau similaire à celui d'avant la pandémie de 2020.

Du 21 au 25 novembre à Paris s'est tenu le congrès des maires de France. Patrick Olgne fait un rapide compte rendu de sa visite au salon

Le 22 novembre un premier volet de la commission « petite enfance » intercommunale a permis de faire un point sur les diverses structures d'accueil disponibles dans les communes de l'agglomération.

Suzanne Caule expose aux membres du Conseil, l'essai d'une cantine scolaire à un seul service qui s'est tenu lors de la semaine du 28 novembre au 2 décembre. Cet essai a permis de faire ressortir des points positifs et d'autres négatifs.

Les points négatifs sont :

Un problème de bruit important dans la salle à la MAPA

Organisation à revoir pour le temps de plonge

Pas assez de temps pour les tous petits qui demande une attention importante de la part du personnel

Pas assez de temps de détente et de défoulement avant le repas pour les plus grands

Les points forts sont :

Plus de temps pour manger

Service fini plutôt, avec un gain de ½ heure de récréation avant la reprise des cours

Ce principe du service unique ne sera pas mis en place avant l'ouverture de la nouvelle cantine qui devrait être appropriée à cette organisation.

Le 29 novembre une cérémonie a été organisée par la gendarmerie lors la prise de commandement du capitaine Smesman, remplaçant du capitaine Rollet.

Le 1^{er} décembre le Président de l'agglo, M. Simon Plenet a fait une présentation du projet de territoire.

Le 3 décembre le traditionnel repas des aînés en présence d'une centaine de convives. Monique Barbe fait remarquer qu'il serait utile de trouver un moyen pour renforcer efficacement l'isolation au niveau des portes.

Le 5 décembre, en présence de ses anciens collègues, amis et élus, départ à la retraite de Alain Vialleton.

Le 9 décembre le comité des fêtes a organisé un marché de Noël avec les artisans de la commune. La venue d'une mini montgolfière a été appréciée de tous, les enfants ont attendu avec impatience l'arrivée du père Noël en traineau et ont pu faire un tour du village dans la calèche de ce dernier.

Le 10 décembre l'harmonie a donné, avec succès un concert à l'église.

Après avoir présenté, quelques réunions à venir, Monsieur le Maire a présenté les délibérations prévues à l'ordre du jour.

a. Tarifs publicitaires bulletin municipal

Le bulletin municipal 2022 est en cours de réalisation par la commission de rédaction qui propose de confier la réalisation de ce bulletin à l'imprimerie ALPHA, ZA La Boissonnette, 07340 PEAUGRES.

L'imprimerie ALPHA s'occupe en totalité de contacter et d'envoyer les bons à tirer aux annonceurs de l'année précédente. Ce bulletin sera financé en tout ou en partie par une souscription publicitaire auprès des commerçants et artisans de Vernosc et sa région et leur participation sera versée directement à l'imprimerie. Si les frais de conception et d'impression du bulletin ne sont pas couverts par la souscription publicitaire, il conviendra de payer la différence à l'imprimerie ALPHA.

Il est demandé de confier la réalisation du bulletin municipal 2022 à l'imprimerie ALPHA et de fixer le montant TTC des différents pavés publicitaires à 55 € pour 1/8 de page, 100 € pour ¼ de page, 198 € pour ½ page et 255 € pour la page complète. Le cas échéant d'autoriser Monsieur le Maire à payer la part des frais qui ne serait pas couverte par la souscription publicitaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

b. Mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice 2022, en ce qui concerne les budgets (Budget principal, Commerces, Zone d'aménagement des Melzasses, Production photovoltaïque), sera clos le 31 décembre 2022 pour la section d'investissement et que les budgets primitifs 2023 ne seront votés qu'au premier trimestre 2023.

Agnès Peyrache rappelle que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales donne aux assemblées délibérantes la possibilité d'autoriser le Maire à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice, et ce pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date du budget rendu exécutoire, non compris les crédits relatifs au service de la dette, soit pour chaque budget :

BUDGET PRINCIPAL

| CHAPITRE/ARTICLE | BP 2022 | 25 % |
|---------------------|-------------------|------------------|
| 2031 | 5 000.00 | 1 250.00 |
| CHAPITRE 20 | 5 000.00 | 1 250.00 |
| 2041582 | 193 000.00 | 48 250.00 |
| CHAPITRE 204 | 193 000.00 | 48 250.00 |
| 2111 | 50 000.00 | 12 500.00 |
| 2121 | 1 500.00 | 375.00 |
| 2135 | 52 000.00 | 13 000.00 |

| | | |
|--------------------|---------------------|-------------------|
| 21571 | 32 000.00 | 8 000.00 |
| 2158 | 20 000.00 | 5 000.00 |
| 2183 | 35 000.00 | 8 750.00 |
| 2184 | 2 000.00 | 500.00 |
| 2188 | 285 717.24 | 71 400.00 |
| CHAPITRE 21 | 478 217.24 | 119 525.00 |
| 2313 | 1 630 000.00 | 407 500.00 |
| 2315 | 322 000.00 | 80 500.00 |
| CHAPITRE 23 | 1 952 000.00 | 488 000.00 |

| |
|--|
| BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE |
|--|

| CHAPITRE/ARTICLE | BP 2022 | 25 % |
|--------------------|------------------|-----------------|
| 2153 | 25 917.76 | 6 400.00 |
| CHAPITRE 21 | 25 917.76 | 6 400.00 |
| 2313 | 5 000.00 | 1 250.00 |
| CHAPITRE 23 | 5 000.00 | 1 250.00 |

La délibération est adoptée à l'unanimité

c. Projet de parc au centre village

Monsieur le Maire rappelle qu'une équipe de conseillers municipaux a travaillé sur un projet de parc en entrée du centre bourg qui viendrait terminer l'aménagement de l'entrée du centre du village. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R, dans le cadre de la catégorie d'opérations prioritaires n°4-Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel, aménagement des centre-villages hors voirie
Le plan de financement de cette opération est le suivant :

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Coût total : 55 000 € TTC soit | 45 833 € HT |
| Région Auvergne Rhône Alpes : | 22 000 € |
| D.E.T.R : | 14 500 € |
| Autofinancement communal : | 9 333 € |

Les travaux projetés pourraient commencer au 2ème trimestre 2023, si l'ensemble des financements et autorisations étaient obtenus.

Agnès Peyrache précise que les demandes de financement seront faites sur la base de prix actuels. La délibération proposée doit permettre d'approuver le projet et de solliciter la D.E.T.R et le dispositif Région Ville de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
Délibération adoptée à l'unanimité

d. Sens de circulation, giration des bus et sécurisation de la sortie des écoles

Lors du dernier conseil, René Parat avait abordé le projet de giration des bus scolaires expliquant la mise en place prochaine d'un nouveau schéma de circulation des bus scolaires dans le centre village. Actuellement, les bus scolaires font demi-tour vers les commerces pour repartir sur Annonay. En vue d'améliorer la sécurité et de faciliter les manœuvres des chauffeurs, deux réflexions ont été menées.

La solution consistant à faire circuler le bus par la rue qui passe devant l'église, puis par la rue d'Abraham et enfin par la rue de Maubach pour arriver au point de ramassage des enfants, place des commerces avait été testée et admise techniquement par tous les intervenants (Régie des transports, chauffeur de bus, élu, et une commission de professionnels : Auto-Ecole, notamment et intervenant de la gendarmerie) mais impose toutefois de mettre la rue de l'église en sens unique. Les riverains ont été informés de cette solution qui ne nécessite pas d'importants travaux. Des places de parking en

remplacement de celles supprimées devant l'église devront être créées, notamment entre l'Église et la rue de Maubach.

En même temps que le projet concernant la giration des bus, il est possible de prévoir dès aujourd'hui de nouveaux cheminements piétons notamment en vue de la prochaine ouverture d'une nouvelle cantine.

Des travaux de marquage au sol sont donc également à prévoir.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du dispositif ATOUT RURALITE proposé par le département de l'Ardèche.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

| | |
|----------------------------|------------|
| Coût total : | 7 500 € HT |
| Atout ruralité : | 3 000 € |
| Autofinancement communal : | 4 500 € |

Les travaux projetés devraient commencer au 2ème trimestre 2023, si l'ensemble des financements et autorisations étaient obtenus.

La délibération proposée doit permettre d'approuver le projet et de solliciter l'aide du Conseil départemental.

Délibération adoptée à l'unanimité

e. Projet d'aménagement du chemin de la plaine de Bourre

Patrick Olagne rappelle la présentation du projet faite le 26 septembre dernier : Annonay Rhône Agglo aménage actuellement la Via Fluvia sur le parcours de l'ancienne voie ferrée ; la commune souhaite profiter d'une partie du flux de touristes, cyclistes et cyclotouristes, en aménageant, depuis cette voie nouvelle, le chemin qui traverse la plaine de Bourre vers le village en passant par Fontas.

Le projet réside dans la mise en œuvre d'un revêtement bicouche sur 366 mètres linéaires, et d'un revêtement en enrobé, plus résistant, sur 130 mètres linéaires (depuis l'entrée de l'élevage de poulets, jusqu'à la route des converses).

Le montant total du projet est de 25.000 € HT pour lesquels la commune sollicitera l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif ATOUT RURALITE-SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ainsi qu'Annonay Rhône Agglo dans le cadre de son dispositif de fonds de solidarité aux communes.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

| | |
|---|-------------|
| Coût total : | 25 000 € HT |
| Aide départementale – ATOUT SOLIDARITE | 10 000 € |
| Annonay Rhône Agglo – Fonds de solidarité | 7 500 € |
| Autofinancement communal : | 7 500 € |

Le conseil doit approuver le projet et il autorisera Monsieur le Maire à solliciter l'aide départementale et celle d'Annonay Rhône Agglo, dans le cadre des dispositifs décrits précédemment.

Délibération adoptée à l'unanimité

f. Projet de parc de Jasco

Suzanne Caule et la commission « Enfance, jeunesse, affaires scolaires », ont bâti un projet d'amélioration du parc de Jasco qui viendrait poursuivre les aménagements autour de la place des anciens combattants (Cantine et salle d'animation au Fraisie, réfection des tennis, opération « un enfant, un arbre »).

Les travaux concernent la sécurisation des espaces, l'implantation de jeux et d'équipements supplémentaires et la végétalisation du terrain

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de solidarité attribué par Annonay Rhône Agglo ; ce fonds pourrait intervenir à hauteur de 50 % des dépenses qui restent à charge de la commune, dans la limite de 80 % d'aides publiques.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total : 22 000 € HT
Fonds de solidarité Agglo 11 000 €
Autofinancement communal : 11 000 €

Les travaux projetés pourraient commencer au 2ème trimestre 2023, si l'ensemble des financements et autorisations étaient obtenus.

La délibération proposée doit permettre d'approuver le projet et de solliciter le fonds de solidarité de l'Agglo.

Délibération adoptée à l'unanimité

g. Intégration comptable de travaux

Monsieur le Maire, rappelle que plusieurs études, portant notamment sur l'aménagement de Jasco, la chaudière de l'école publique et celle de l'école de musique ont été suivies de travaux. Jasco est désormais le garage des services techniques de la commune et les chaudières des deux bâtiments ont dû être remplacées.

Il précise qu'une étude payée au compte 2031-Etudes doit, si elle est suivie de travaux être « intégrée » comptablement au coût de ces travaux. A contrario, il conviendrait, si elle n'était pas suivie de travaux de l'amortir. Il nous faut donc ouvrir en recettes et dépenses d'investissement les crédits suivants :

| D/R | Chapitre/article | Libellé | Montant | Montant |
|-----|------------------|--|----------|----------|
| D | 041/2031 | Frais d'études | 5.045,00 | |
| R | 041/21312 | Constructions-Bâtiments scolaires | | 1.620,00 |
| R | 041/21318 | Constructions-Autres bâtiments publics | | 3.425,00 |

Délibération adoptée à l'unanimité

h. Avenants au marché de travaux (salle du Fraisie et cantine scolaire)

Patrick Olagne précise que le projet de cantine au Fraisie et de réhabilitation de la salle d'animation avance normalement. La cantine, hors d'eau sera bientôt hors d'air. De nombreuses menuiseries ont été posées, le plaquiste va débiter son intervention, le chauffagiste et l'électricien poursuivront les leurs.

Concernant la réhabilitation de la salle du Fraisie, la toiture est plus abîmée que ne le laissait présager le diagnostic initial. En effet, la charpente, présente des défauts sur certains éléments dissimulés dans les vieux murs et sur lesquels reposent les deux fermes principales du bâtiment. Ces éléments essentiels pour la solidité de la charpente et du toit, sont abîmés par l'humidité. Si la charpente aurait pu être conservée à court terme en la consolidant, il est proposé de « jouer » la prudence et le long terme en la remplaçant.

Mais si ce remplacement engendre un accroissement des dépenses du lot, il permettra d'adopter une solution technique (isolation rampante par caissons fabriqués en usine présentant une meilleure protection thermique et acoustique) et esthétique plus satisfaisante. De plus, les montants de certains autres lots (notamment le plaquiste, dont l'isolation serait désormais prise dans le corps de charpente) viendront en diminution du montant de cet avenant au marché de travaux.

LOT 3 – CHARPENTE BOIS – MURS A OSSATURE BOIS – BARDAGE BOIS – COUVERTURE TUILES
ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE : GUILHOT BOIS

Montant initial du marché : 165.535,71 € HT
Modifications apportées : 44.005,00 € HT
Montant modifié du marché : 209.540,71 € HT

La délibération proposée doit permettre d'adopter le principe du remplacement de la charpente et de permettre une modification du marché de l'entreprise GUILHOT BOIS dans les conditions énoncées ci-dessus – Délibération adoptée à l'unanimité

Informations du Conseil sur les décisions prises par délégation

- **Budget principal**

Le Conseil est informé d'un virement de crédit entre le chapitre « dépenses imprévues de fonctionnement » (-300 €) et le chapitre 014/739223 « Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, FPIC » (+300 €)

Ce virement permet d'augmenter le crédit alloué au FPIC, prévu dans le budget à hauteur de 4 000 €, mais notifié, par les services de l'Etat à 4.285 €

- **Budget annexe – Centre commercial**

Agnès Peyrache informe les membres du Conseil que le comptable public nous demande de mettre en œuvre le principe des intérêts courus non échus (ICNE) pour notre budget annexe Centre commercial. Habituellement la commune ne pratiquait pas les ICNE obligatoires pour la seule comptabilité M4. Cette mise en œuvre résulte de l'impératif comptable du rattachement à l'exercice des charges et produits. La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits (livraison des biens ou prestation de services réalisées) et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés.

Le conseil est donc informé d'un virement de crédits entre le chapitre 011 - dépenses à caractère général et le chapitre 66 - charges financières pour un montant de 1.550 €.

A 21h25, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.